

NOS ANCÊTRES



La Société des Agriculteurs

d'Algérie

DE 1841 A 1870

PAR

G. PERRIQUET



LIBRAIRIE JOURDAN
ALGER

NOS ANCÊTRES



La réorganisation de la Société des Agriculteurs, après le désarroi causé par la guerre dans toutes les associations de ce genre, donne un regain d'actualité à son histoire, publiée dans le « Bulletin » de 1908.

Le titre de « Nos Ancêtres » a peut-être encore plus d'à-propos qu'à cette époque. Plusieurs figures saillantes ont disparu depuis 1870.

Nous rappelons que les événements donnèrent à cette institution une si grande importance qu'elle décida alors de tenir des réunions hebdomadaires.

Aussi, en terminant notre travail, nous écrivions : « Peut-être y,aurait-il lieu de rappeler les souvenirs de cette époque si troublée. Nous nous réservons d'y revenir quelque jour ».

Mais d'autres occupations ne nous ont pas permis de réaliser ce vœu.

Nous croyons intéressant de remémorer, par une nouvelle édition, les services rendus par notre Société pendant les trente premières années de son existence.

1917.

NOS ANCÊTRES



La Société des Agriculteurs

d'Algérie

DE 1841 A 1870

PAR

G. PERRIQUET



LIBRAIRIE JOURDAN
ALGER

NOS ANCÊTRES ⁽¹⁾

La couverture de notre *Bulletin* porte cette mention imposante : « 50^e année » ; sa lecture nous suggéra l'idée de proposer la célébration d'un cinquantenaire. Mais en remontant à l'origine, nous constatons que si le *Bulletin* a cinquante années d'existence, notre Société en compte bien soixante-sept. C'est en 1840 que parut l'arrêté autorisant sa création ; il est signé : « Comte Valée » ⁽²⁾. Nous n'avons plus qu'un centenaire de possible, attendons !

La collection de notre *Bulletin* ne manque pas

(1) Les lignes qui suivent sont le développement d'une communication faite dans la séance du 2 juin 1908.

(2) L'arrêté, qui porte la date du 23 octobre, se trouve produit dans le Recueil de Ménerville ; il est suivi des statuts. En voici le texte

« Vu la demande adressée dans le but d'obtenir l'autorisation de former une société agricole ayant pour but de rechercher et publier les meilleures méthodes de culture applicables au pays ; vu les statuts de la dite Société ; attendu l'utilité d'une telle institution.

« Art. 1^{er}. — La formation d'une société qui prendra le titre de Société Agricole l'Algérie, et dont le siège sera à Alger,

pas d'intérêt. On y retrouve la trace des principaux événements d'une période souvent troublée.

C'est un miroir où se reflètent fidèlement les sentiments confus des premiers colons ; nous les retrouvons avec leurs espérances infinies du début, et aussi quelques illusions qui pourraient nous étonner aujourd'hui. Puis arrivent bientôt des mécomptes, quelquefois des désastres, puis les infortunes le plus souvent imméritées. Le cœur se serre quand, avançant dans la lecture de ces documents vénérables, on trouve les mêmes hommes qu'on a vus si alertés au début,

est autorisée. Elle sera organisée et administrée d'après les statuts annexés au présent arrêté, et elle s'y conformera pour toutes ses opérations.

« Art. 2. — Il sera institué, par nous, un commissaire du Gouvernement pour examiner les comptes de la Société.

« Art. 3. — La Société devra, avant de commencer ses travaux, faire connaître à l'autorité, civile les lieux, jours et heures de ses réunions habituelles. Elle donnera également avis des séances extraordinaires qu'elle pourra tenir.

« Art. 4. — Nous nous réservons la faculté de prononcer la dissolution de la Société dans le cas où elle s'écarterait du but de son institution et contreviendrait aux statuts approuvés par nous.

« 23-27 octobre 1840.

« Comte VALÉE ».

La Société avait 28 membres à sa fondation. Le Bureau était ainsi composé :

Président honoraire M. le comte Guyot, directeur de l'Intérieur ; membre honoraire : Mgr Dupuch, évêque, d'Alger.

MM. François Lacrouz, président ; Trolliet, Branthôme, vice-présidents ; Montagne fils, secrétaire ; Laisant, trésorier.

Commissaire du roi : N***.

Commission de culture : MM. Couput, Trolliet, Nivoy, Urtis, Morin, Mazères, Locré, Descroizilles, Simon.

La Société, qui portait d'abord le nom de *Société Agricole*, prend, en 1849, celui de *Société d'Agriculture* ; c'est en 1900, qu'elle devient la *Société des Agriculteurs d'Algérie*.

et si pleins d'une noble confiance, frappés par des épreuves successives. On sent qu'ils se raidissent, au, cours d'une vie laborieuse, contre les disgrâces de la fortune ; ils apparaissent quelquefois aux prises avec toutes les difficultés de l'existence, les uns se soutenant à force d'ingéniosité laborieuse, d'autres, moins heureux, obligés de dissimuler, sous un masque d'indifférence, les angoisses de chaque jour, refusant, malgré le poids de l'âge, de courber la tête sous les coups du sort, et payant ainsi par de véritables tortures morales les généreux élans de leur jeunesse. Beaucoup eussent pu jouir, dans leur pays d'origine, d'une vie tranquille ; ils s'étaient sentis attirés par l'attrait de difficultés, l'amour des aventures, le dédain des vulgarités de l'existence, la noble ambition de porter le nom de la France en ces terres nouvelles ; et ils ne trouvaient, pour récompense de leur courageuse initiative, que les plus tristes déboires et souvent la ruine.

A la distance où nous sommes, nous voyons les choses avec l'impartialité de l'histoire. Il faut un certain recul pour apprécier les hommes à leur valeur. On les juge de plus haut, quand la vue n'est pas gênée par le spectacle des petites faiblesses inhérentes à l'humanité. Les caractères prennent alors du relief. Ces colons intrépides dont nous rencontrons les noms à chaque page

de notre Rullelin, et qui trouvaient encore dans la générosité de leur cœur et l'élévation de leur pensée, le courage et le temps de s'occuper des intérêts généraux de la Colonie, méritent nos respectueuses sympathies. Songeons que la prospérité d'aujourd'hui est faite des cruelles expériences de nos aînés. Il nous appartient de donner une revanche à leur mémoire ; qu'ils aient triomphé ou qu'ils aient été vaincus, ce sont de glorieux ancêtres.

*
**

Le maréchal Valée, quand il signa l'arrêté autorisant la création de la Société Agricole d'Alger, terminait l'heureuse campagne qui avait obligé Abd-el-Kader à évacuer la région comprise entre Médéa, Blida, Miliana et Cherchell. Le même courrier lui apporta des félicitations et son rappel, ou plutôt sa disgrâce. Ces contradictions, peu édifiantes, sont de toutes les époques. Le maréchal Valée était remplacé par le général Bugeaud, que précédaient le fâcheux souvenir de la Tafna, et la réputation d'un caractère difficile, qui lui avait aliéné les sympathies de ses collègues, à la Chambre des Députés. Il n'eut rien de plus pressé que de supprimer la subvention que le maréchal Valée avait assurée à la Société Agricole pour lui permettre la publication de ses travaux.

Le général Bugeaud, fidèle à ses instincts bien connus, voulait frapper ainsi l'œuvre d'un prédécesseur qui lui portait ombrage. M. Cat nous donne, dans son *Histoire de l'Algérie*, une idée de sa mentalité, en nous montrant comment, pour assurer l'entretien des chemins de sa commune d'Exideuil, dans la Dordogne, il rançonnait les Arabes.

Le maréchal Valée, qui appartenait à l'artillerie, montrait, au contraire, des inspirations libérales. Il s'était empressé de créer plusieurs communes civiles dans la province d'Alger, comprenant, dit M. Cat, « qu'il était illogique et difficile de faire administrer des Européens par des officiers ». Les suites montrèrent, quelle que fut la distinction de la plupart des chefs de bureaux arabes, combien ces vues étaient prudentes et sages.

Le général Bugeaud apportait, en Algérie, l'instinct autoritaire qui enserra désormais les colons dans les liens d'une administration jalouse et ombrageuse. Certes, l'esprit militaire, est, sur les champs de bataille, un puissant moteur de la victoire ; il suscite des héroïsmes auxquels nous devons toute notre admiration. Mais, dans la vie civile, son formalisme rigide est une entrave absolue à l'élan des initiatives individuelles. L'antagonisme aigu qui naquit, dès lors, entre l'élément civil et cet esprit militaire, eut les

conséquences les plus funestes, et il était monté à un tel diapason, que seul, il permit à l'insurrection de 1871 de prendre l'extension que l'on sait ⁽¹⁾. Il a ralenti considérablement l'essor de la colonisation, et il avait laissé dans l'esprit des contemporains une exaspération dont on peut apprécier le caractère, aujourd'hui que trente trois ans d'un gouvernement de liberté ont montré les colons rassérénés et fidèles observateurs des lois. Ceux qui les avaient jugés avec une excessive sévérité pourraient reconnaître que s'ils n'ont pu, autrefois, tolérer sans heurts, le joug militaire, c'est que ce joug était vraiment intolérable.

Nous venons de dire que Louis-Philippe avait rappelé le maréchal Valée en plein succès ; c'est qu'il n'avait rien à refuser à celui qui mérita d'être appelé « le geôlier » de la duchesse de Berri, et qui était, même, plus qu'un geôlier. Certes, le général Bugeaud fut par la suite, à la hauteur de sa tâche. Il put même montrer comment le moins scrupuleux des politiciens peut devenir un homme de guerre remarquable. L'opinion publique que grise et qu'aveugle la gloire militaire, oublia vite ses tares pour ne se souvenir que des services rendus. Sans oublier ces services, tout en reconnaissant des qualités

(1) Voir à ce sujet : *Le Bach-Agha Mokrani et les causes de l'insurrection indigène de 1871*, par Ernest Mercier.

de vigilance et d'ingéniosité, qui ont été justement vantées, nous pouvons penser, d'après les précédents de son administration, que si le maréchal Valée n'avait pas été sacrifié aux convoitises de Bugeaud, il eut donné une toute autre allure à la colonisation, et il n'est pas téméraire de supposer que la fondation de la Société Agricole répondait à la sage politique qui eut fait appel aux initiatives de la population civile. Le maréchal Valée ne nous apparaît pas seulement comme le Gouverneur qui autorise une création sollicitée. On cherche, en effet, parmi les membres du bureau, un agriculteur notable ; on ne le trouve pas. Aussitôt que Bugeaud arrive, la Société entre en sommeil. Il semble bien que l'âme qui lui communiquait la vie ait disparu. A ce point de vue nous pouvons peut-être nous permettre de revendiquer le maréchal Valée comme un ancêtre.

DE 1840 à 1857.

Le président de la nouvelle Société fut un commerçant, François Lacrouz (1). C'était alors un personnage très en relief. Il présidait déjà le Tribunal de Commerce et commandait les milices, avec le grade de colonel. On nous le représente comme un de ces grands négociants qui, dans les colonies naissantes, exploitent les diverses branches de la production. M. Aumerat, dans ses *Souvenirs algériens* (2), nous dit que François Lacrouz avait eu l'occasion de défendre contre les indigènes la propriété qu'il possédait à la Pointe-Pescade. « Il était de Marseille », ajoute notre auteur, « et je dois dire qu'il n'en était pas plus fier pour cela. Mon flair marseillais me le

(1) Nous avons vainement cherché les origines de François Lacrouz. Ayant rencontré, à Cauterets, un colon de la République Argentine portant le même nom, nous eûmes, un instant, l'espoir d'éclaircir ce point. Il était originaire des Basses-Pyrénées, et ne se connaissait pas de liens de parenté avec l'ancien président de la Société Agricole, qui avait, du reste, quitté la Métropole avant 1840.

(2) Nous aurons souvent recours aux *Souvenirs algériens*, de M. Aumerat ; ce petit volume restera comme un document unique sur la Société d'Alger au début de la Colonie, c'est-à-dire à une époque où on n'avait guère le temps d'écrire. C'est un petit chef-d'œuvre du genre. C'est bref, plein de couleur et plein de vie.

fit reconnaître à l'accent. Les Marseillais, dans un temps peu éloigné de la conquête, tenaient le haut du pavé tout au moins à Alger. »

Les vice-présidents, le Dr Trollet et M. Branthôme, apportaient à la Société l'honorabilité de leur nom. Le docteur Trollet était propriétaire à Kouba, et médecin en chef de l'hôpital civil de Mustapha. M. Branthôme, « un brave homme de notaire », dit M. Aumerat, « lieutenant-colonel des milices, qui me paraissait beaucoup plus à son aise au banc des marguilliers que sur son cheval de bataille ».

Le secrétaire était M. Montagne fils. Le père fut maire d'Aix, au moment de l'invasion. Il avait publié, de 1830 à 1832, plusieurs œuvres, très remarquées, sur la colonisation algérienne, et qui avaient eu, même, leur retentissement au Parlement. Il voulut prêcher d'exemple, mais il échoua dans ses entreprises (1). Après avoir exploité l'Haouch-Aïssis, à l'ouest de l'Arba, il dut se faire inscrire au barreau d'Alger. Son fils, qui avait possédé l'Haouch ben Chenouf, dans la même région, était devenu gérant de l'Abziza, pour le compte de la Compagnie rouennaise,

(1) Les colons n'avaient pas à compter, alors, sur l'aide du crédit. Dix ans plus tard, encore, ils ne trouvaient pas à emprunter à moins de 50 pour cent. Voir, dans les *Annales de la Colonisation algérienne* de 1853, l'article de M. H. Peut : « *Du Prix de l'Argent en Algérie* ».

l'une des grandes sociétés du début. Les membres, fondateurs ne sont pas tellement nombreux que nous puissions rappeler ici leurs noms. ⁽¹⁾

Nous devons dire quelques mots des membres de la *Commission de Culture*, qui étaient sans doute choisis parmi les plus notables.

Nous trouvons déjà M. Nivoy, auquel M. Aumerat a cru devoir consacrer tout un chapitre de ses mémoires. Ancien officier de cavalerie, il était arrivé en 1839. Il s'était adonné, à l'élevage en grand du ver à soie, et il avait construit une magnanerie à Kouba. De nombreuses plantations de mûriers avaient mérité à sa villa le nom de *Campagne des Mûriers*. En 1844, cette propriété, devenue, dit M. Aumerat, un champ

(1) Voici la liste des membres fondateurs : MM. Auger, notaire; Bœnsch (Albert), propriétaire ; Branthôme, propriétaire, notaire, chef de bataillon de la milice ; Couput, propriétaire, maire d'El-Biar ; Delahaye, propriétaire ; Dupuch, propriétaire ; Dutriaux, négociant ; Ecoiffier, propriétaire, avocat ; Fèvre, propriétaire, négociant ; François Lacrouz, propriétaire, négociant ; Frémont, propriétaire, négociant ; Laisant, propriétaire, négociant ; Lussac, propriétaire, avocat ; Lyœn, propriétaire, docteur en médecine ; Montagne, propriétaire, avocat ; Morin, propriétaire, adjoint au maire d'El-Biar ; Nivoy, propriétaire ; Rainaud, propriétaire ; Simon, propriétaire ; Simounet, propriétaire, pharmacien ; Trolliet, propriétaire, médecin en chef de l'hôpital civil de Villalba, maire de la Pointe-Pescade.

Admis en 1840, depuis la constitution : MM. Urtis, propriétaire, avocat ; Ménager, propriétaire, négociant ; Descours, propriétaire ; Ledoyer, propriétaire ; Stephan, propriétaire, architecte ; Schwab, propriétaire, commissaire-priseur ; Dermineur, propriétaire, avocat ; Sabran (duc de), lieutenant général de France ; Bouffroy, propriétaire, avocat ; L. Savona, propriétaire, négociant à Bône ; Rousseau, du Ministère de la Guerre ; Meardi, docteur, chirurgien en chef de l'hôpital civil.

d'expériences pour tous les essais de culture exotique, était fort belle. On y remarquait une allée de platanes, comme il n'en existait pas encore au Jardin d'Essai. M. Nivoy « n'eut pas le bonheur de figurer parmi les colons – peu nombreux hélas ! – qui purent augmenter leur fortune. M. Nivoy y perdit la sienne, et dut se contenter d'un modeste emploi, laissant à ses enfants l'exemple d'une longue vie de travail et de probité ⁽¹⁾ ».

Nous avons à mentionner aussi, comme faisant partie de la Commission de Culture, le marquis de Villalba, qui eut, comme François Lacrouz, à se défendre contre les indigènes, dans sa propriété, de la Pointe-Pescade, dont il était maire.

M. Couput y figure, également. M. Aumerat nous dit qu'ayant appris le Kabyle, il avait rempli les fonctions d'interprète auprès du général Bugeaud, lors de la première campagne de Kabylie. Ensuite, nous le trouvons investi de la direction de six moulins à vent que l'Adminis-

(1) Il ne faudrait pas qu'on allât jusqu'à croire, cependant, que tous les Européens qui vinrent en Algérie, au début de la conquête, eurent à regretter leur courageuse initiative. Il s'y édifia de belles fortunes, mais pas dans la culture. Ceux qui acquirent des terres, comme placement y réussirent mieux. Exemple, M. Malboz, qui possédait, en 1842, 16.000 hectares de terre entre Fort-de-l'Eau et Rivet. Ce domaine passa, par une union, dans la famille de La Villegontier.

tration militaire établit, tout, d'abord, entre le Port et la Pointe-Pescade.

On le voit encore entrepreneur, avec M. Sarlande, des transports de la guerre dans l'intérieur de l'Algérie, et chargé de la construction de la jetée Nord du nouveau port. Il était maire d'El-Biar.

Nous trouvons, en outre, un homme que les *Souvenirs algériens* nous représentent comme un grand personnage, M. Descous, chef d'une grande maison de commerce de tissus d'Alger, après avoir été capitaine d'Etat-Major sous le premier empire. « C'eut été un parfait causeur s'il avait pu oublier la bataille de Waterloo à laquelle il avait assisté. On le rencontrait aussi bien dans le monde où l'on s'amuse que dans celui où l'on s'ennuie ». Nous nous demandons, avec quelque inquiétude, dans quelle catégorie ce bon négociant classait la *Commission de Culture*.

Mais ce que nous savons, c'est que tous ces agriculteurs improvisés qui eussent pu se confiner dans leurs professions, et qui apportaient si généreusement l'autorité de leur nom, à la Société Agricole naissante, étaient des hommes de grand courage, d'une grande énergie et d'un grand dévouement. Nous reconnaissons en eux des ancêtres dont on peut éprouver quelque fierté.

Citons encore pour mémoire, car nous n'avons

que de brefs renseignements sur leur compte : MM. Decroizille, chef du 6^e Bataillon des milices, propriétaire de l'Haouch Boukandoura ; M. Locré, commandant le bataillon des milices de Douéra, et M. Urtis, avocat-défenseur à Alger. De MM. Morin, Mazières et Simon, les *Souvenirs algériens* ne nous disent rien.

M. Aumerat, quand il débarquait dans la Colonie, en 1842, avait pu recueillir les souvenirs d'une cérémonie qui avait mis, trois ans auparavant, tout Alger en l'air. Il s'agissait d'une revue des milices que le général Damrémont, arrivé depuis peu, avait ordonnée sur le Champ de Manœuvres de Mustapha. Toutes les maisons étaient pavoi sées. Dans cette solennité, François Lacrouz allait recevoir la décoration de la Légion d'Honneur. « Un négociant décoré, cela ne s'était pas encore vu à Alger », dit M. Aumerat, « ce négociant fut-il de Marseille. »

La Société Agricole ne publia rien jusqu'en 1849. Le général Bugeaud, malgré, ses flagorne ries à l'adresse de la Restauration, ne s'était point fait pardonner ses origines impériales. De 1815 à 1830, il avait occupé son activité, à l'exploitation de son domaine d'Excideuil. Il jugeait, sans doute, que les colons n'avaient rien à lui montrer en science agricole il avait moins de prétention

en viticulture : nous trouvons, dans l'Akhbar du 14 janvier 1814, une note où il est dit que le Gouvernement invite M. Lacrouz à taire connaître l'opinion de la Société « sur les considérations qui peuvent faire apprécier, plus ou moins, la plantation et la culture de la vigne ». On nomme une commission, dont M. Montagne fils est secrétaire ; les conclusions sont très favorables, mais l'affaire en reste là. En raison de cette grande inspiration, la Société, par l'organe de MM. Lacrouz et Couput, offre au Gouverneur général le titre de « membre honoraire ». Le Gouverneur s'en déclare très honoré ; mais le moindre grain de mil eut mieux fait son affaire. La subvention ne lui lut par rendue ⁽¹⁾.

Si le général Bugeaud avait cru devoir consulter la Société Agricole sur la culture de la vigne, il est probable qu'il n'en fut pas de même pour la rédaction d'un arrêté dont l'article 15 interdisait

(1) L'Annuaire de l'Algérie de 1849, en regrettant que la Société Agricole ne donnât pas un Bulletin de ses travaux, publiait la note suivante qu'on eut pu prendre pour une douce ironie :

« Cette Société a pour but de constater l'aptitude agricole du sol, et de définir les moyens et les méthodes susceptibles d'être employées avec le plus de succès. Elle s'est livrée, jusqu'à ce jour, à des travaux qui ne sont pas sans intérêt pour la science agricole en Algérie, et on doit regretter qu'elle n'ait pas encore jugé à propos de les publier. »

L'Annuaire de l'Algérie ajoutait : « Pour être admis comme membre de la Société, il faut être présenté en assemblée générale. Chaque membre est assujéti à une cotisation de 9 francs ».

sait à tout propriétaire d'avoir une chèvre chez lui, si ce n'est dans un terrain clos de mur. Il arriva de cet arrêté, comme de toutes les mesures excessives, qu'il ne fut pas appliqué. Les agriculteurs continuèrent de souffrir des déprédations de cet animal. La Société jugea probablement qu'une réclamation auprès « du collègue honoraire » ne serait par bien reçue, car elle attendit jusqu'en 1849 pour la formuler ; elle eut, bien entendu immédiatement satisfaction.

C'est en vain, d'ailleurs, qu'on chercherait dans le Moniteur de l'Algérie de cette époque quelques renseignements sur la vie civile d'Alger. Il n'y est question que des faits et gestes militaires. Le Moniteur ne fait qu'une exception d'ordre, plus ou moins littéraire, en faveur du théâtre.

Rien n'y fut publié au sujet d'un premier concours de charrues organisé sur la proposition de M. Caussidou, négociant et membre de la Société Agricole. Nous savons seulement que ce concours eut lieu en 1843. De 1844 à 1849, nous ne trouvons enfin, dans le Moniteur, aucune trace de l'action de la Société, Agricole. Une initiative de la part de cette feuille eut paru séditieuse. Les journaux se seraient sans doute cru compromis aux yeux de l'administration militaire s'ils lui avaient prêté leur publicité.

Comme manifestation de la vie de la Société,

nous lisons dans un rapport de Liautaud (du 20 septembre 1858) : « Plus tard, nous trouvons dans les procès-verbaux de la Société qu'un concours de fruits eut lieu en 1848, ainsi que le premier concours de bestiaux et la première exposition de produits agricoles. Depuis, une exposition eut lieu tous les ans, à l'époque solennelle des grandes courses de septembre ». Ces courses, provoquées par les officiers du 1er régiment de chasseurs, avaient, dit M. Bernis, un côté brillant qui séduisait beaucoup de monde c'est sans doute ce à quoi fait allusion Liautaud.

La République de 1848 vint desserrer, momentanément, les liens du régime militaire. La Société d'Agriculture profita du court répit que les événements lui donnèrent pour obtenir des Pouvoirs Publics – le général Cavaignac, avait été nommé gouverneur, puis bientôt ministre de la guerre – la plus importante concession et la plus légitime qui pût être accordée à l'Algérie. Le pays, jusque-là, avait été soumis au régime des colonies. Ses produits n'étaient reçus sur le marché métropolitain que grevés de lourdes taxes douanières. Les colons, manquant de débouchés, ne pouvaient recueillir du travail le plus opiniâtre que de cruelles déceptions et le plus souvent, nous l'avons dit, la ruine. Il était donc naturel que la Société Agricole profitât de l'ère de liberté qui s'ouvrait devant elle pour

protester avec énergie contre ce traitement inique. Il se trouvait parmi ses membres, pour mener l'entreprise à bien, un homme doué de l'initiative la plus remarquable. C'était Louis Vallier.

Louis Vallier, né à Paris, en 1803, arrive en Algérie dès 1831. Aussitôt que la Mitidja est déclarée ouverte aux Européens, c'est-à-dire en 1834, il achète un domaine près de Rovigo, l'Haouch-Remili. Le premier, il entreprend d'abord, accompagné d'un négociant de ses amis, M. Belloir, le marché de Boufarik. La ville n'existait pas. C'était simplement un marché indigène. Un Maure, institué par l'administration militaire, lui refusa le passage. Vallier ne se tint pas pour battu. Il y revint le lundi suivant, accompagné de quelques amis. Un ou deux escadrons de chasseurs d'Afrique avaient été envoyés, la veille, pour camper dans la plaine. La visite se passa sans encombre ; le marché de Boufarik fut, depuis, régulièrement visité par les Européens.

Ce Louis Vallier, dont la ferme fut détruite lors de l'insurrection de la Mitidja, en l'année 1839, était le type des âmes intrépides et patientes que rien n'abat. M. Aumerat nous le montre trahi par la fortune, mais toujours droit, à 85 ans, ne manquant pas une séance de la Chambre de Commerce dont il était membre, il avait quitté l'Agriculture, ou, plutôt, l'Agriculture l'avait

quitté. Il avait hélas ! donné sa démission de membre de la Société, disant à M. C. Guy, le secrétaire, et il ne croyait pas avoir à en rougir, qu'il n'était pas sûr de pouvoir payer sa cotisation.

Pour l'instant, – nous sommes en 1849 – Vallier a entrepris de libérer l'Algérie du lourd tribut qu'elle paie à la douane métropolitaine. Il décide la Société Agricole, dont il est le secrétaire, à prendre en main la question. Celle-ci, par ses démarches, multipliées, obtient du Gouvernement républicain, alors des mieux disposés pour l'Algérie, la nomination d'une Commission, présidée par M. de Rancé, représentant du peuple, qui vint à Alger, afin de recueillir les vœux des membres de la Société d'Agriculture. Tous assistèrent à la séance convoquée à ce sujet. Une pétition, rédigée par Vallier, y fut discutée, et la Commission se chargea de la présenter à l'Assemblée nationale. Postérieurement Vallier la fit suivre d'un rapport détaillé, dont le texte est publié dans les procès-verbaux de 1849.

A la lecture de ce Rapport, le général Rulhières, ministre de la Guerre, envoya ses félicitations à la Société d'Agriculture : « Je désire, écrivait-il au Président, que la Société continue à se livrer à ses travaux... Mon intention est que des allocations soient, chaque année, mises à sa disposition, pour lui faciliter les moyens de travailler,

dans sa sphère d'action, à la constitution d'une agriculture appropriée au climat et au sol de l'Algérie... » D'après les ordres du Ministre, une somme de 3,000 francs devait être, à partir du 1^{er} janvier 1850, mise annuellement à la disposition de la Société.

La cause de l'Algérie était gagnée devant l'Assemblée. Mais les événements troublés de l'époque ne laissèrent pas à celle-ci le temps de discuter immédiatement la pétition de la Société d'Agriculture. Ce n'est que le 11 janvier 1851, qu'une loi inaugura le principe vital de l'assimilation douanière avec la Métropole. De 1850 à 1860, les exportations de l'Algérie montèrent de 9 millions à 66 millions.

Il est une autre question dans laquelle l'intervention de la Société d'Agriculture ne fut pas moins heureuse. Les produits de la culture espagnole, avantagés, comme aujourd'hui, par plusieurs circonstances spéciales, et apportés par balancelles, faisaient une concurrence ruineuse aux jardiniers de la banlieue d'Alger. La Société d'Agriculture adressa une pétition à la Municipalité pour demander l'établissement d'un octroi de mer. Dans cette pétition, le Dr Trolliet, son président, signalait une circonstance qui pouvait toucher les consommateurs. Dans les périodes où l'état de la mer ne permettait pas la navigation, les fruits et légumes se vendaient à

des prix très élevés, et quelquefois manquaient complètement. Le D^r Trolliet attribuait à la concurrence des balancelles la crise du bâtiment qui pesait alors sur Alger, les faillites nombreuses et la rareté du travail qui mettait les ouvriers à la charge des établissements charitables. La crise de 1849 s'expliquait aussi par les désastres du choléra, qui avait exercé ses ravages sur tous les points de la Colonie. L'octroi de mer fut voté par la municipalité.

Dans les fascicules du Bulletin publiés en 1849, nous trouvons une communication intéressante, en ce qu'elle nous donne l'origine d'une industrie aujourd'hui prospère, celle du crin végétal. Nous y lisons, en effet, qu'à la séance, du 10 avril, « M. Bénier, établi à Alger, a offert à la Société des échantillons de crin végétal fabriqué avec la feuille de palmier nain. » Après des expériences suivies, la Société, « jalouse d'encourager une industrie aussi nationale, permettant d'utiliser une plante qui est, ici, l'ennemie de toute culture, décide qu'un certificat sera délivré à M. Bénier pour constater le mérite de son industrie ».

Un deuxième Bulletin fut publié en 1850 ; mais nous n'avons pu en trouver d'exemplaire dans aucune de nos bibliothèques.

Les temps arrivaient, qui allaient permettre à l'esprit militaire de prendre sa revanche. En

1851, la subvention fut supprimée de nouveau. La Société suspendit sa publication jusqu'en 1857. Nous lisons, dans le *Bulletin* de 1858, que « encouragée par l'Administration locale », elle se décide à la reprendre. Le maréchal Randon était un esprit sage et judicieux. Il ne négligea pas l'administration des choses civiles, et il s'occupa avec une remarquable clairvoyance de la colonisation. M. Cat, qui ne peut être soupçonné de tendresse pour les militaires, reconnaît qu'il fut un des meilleurs gouverneurs de l'Algérie. Est-ce à son initiative que nous devons la résurrection de la Société d'Agriculture. Le fait n'a rien d'invraisemblable. Toujours est-il que, depuis cette époque, la Société a repris, sans interruption, la publication de son Bulletin. En 1871, encore, la subvention fut supprimée ; mais le chiffre de ses membres était alors suffisant pour que son existence n'eut plus à dépendre des réactions politiques et de la mauvaise humeur des Pouvoirs publics.

DE 1857 à 1870.

Une nouvelle ère s'ouvre en 1857 pour notre Société. Elle - est en communication avec le public. Elle a pour président Bernis, vétérinaire principal de l'armée, pour secrétaire Louis Vallier. Parmi ses membres actifs, à côté de Vallier, mais au second plan cependant, nous trouvons Liautaud, médecin de l'Hôpital. de Douéra. Nous lui devons un hommage particulier à cause de son dévouement de tous les instants, un dévouement long et persévérant, et qui l'inspira jusqu'à la fin de son existence.

Liautaud, avait été chirurgien de la Marine. Il connaissait les colonies de l'Amérique du Sud, pour les avoir plusieurs fois visitées. A une époque où, faute d'expérience, on s'imaginait que la culture des plantes tropicales était possible en Algérie, il n'est pas étonnant qu'un esprit un peu aventureux se soit lancé avec entrain sur une telle piste.

Il ne faisait que suivre, d'ailleurs, les exemples de l'administration militaire. Dès les premières années de la conquête, c'est de ce côté que s'orientent les imaginations. En 1855 encore,

on lit dans une publication officielle : « Il ne paraît pas douteux qu'on arrive plus tard à acclimater la production de la vanille sur divers points du pays. » Pour le café : « On est porté à croire que les cultures entreprises en 1854 et 1855 auront donné des résultats satisfaisants ⁽¹⁾. »

Dans ses croisières, Liautaud avait étudié la culture de l'arbre à thé, au Brésil, en 1839, et à la Plata, en 1850 et 1851. Frappé des observations de son subordonné, le Ministre de la Marine l'envoie en Algérie pour visiter les plantations de la Pépinière dirigée par Hardy, et examiner ce qu'il y aurait à faire pour la propagation de ce végétal (Dépêche du 27 août 1845).

Liautaud, on le pense, s'acquitta avec entrain d'une mission qui répondait à ses plus chers désirs. Il revient d'Algérie avec un rapport tellement favorable qu'il entraîne la conviction du Ministre. On le trouve bientôt à la tête de la plantation de l'arbre à thé de l'Oued-Kermis, à 4 kilomètres de Blida. Liautaud publie, à ce sujet, une première communication dans le Bulletin de 1857, communication qui fut suivie par plusieurs autres. Il ne faudrait pas croire, d'ailleurs, qu'il était guidé par un sentiment person-

(1) *Tableau de la Situation des Etablissements français pour 1854-1855.*

nel. Il avait la foi et le désintéressement du néophyte. Ayant, au début, manqué son semis, il employa un congé de convalescence pour aller, à ses frais chercher des plants au Brésil. Que ceux qui seraient tentés de lui jeter la première pierre, à l'occasion de sa chimérique tentative, s'interrogent, et qu'ils disent s'ils eussent montré une telle ardeur ?

Une amère déception attendait, d'ailleurs, Liautaud. Nous n'entendons plus parler de la plantation de l'Oued-Khermis pendant plusieurs années. Puis, un jour, en 1875, le Bulletin annonce, et sans commentaires hélas ! qu'elle vient d'être supprimée.

Nous ne relaterons pas ici les nombreuses communications que Liautaud, donna à la Société. Il était toujours prêt à la servir. Léon Héraill, inspecteur de colonisation, secrétaire, en 1865, ayant donné sa démission, en objectant ses nombreuses occupations, Liautaud assumait la tâche jusqu'à ce que Héraill put la reprendre l'année suivante. Il exerça encore les mêmes fonctions, en 1869 et 1870, remettant encore, en 1876, à Léon Héraill, la place qu'il lui avait conservée en bon collègue. Sur la fin de sa carrière, Liautaud, retiré à la Bouzaréa, employait ses loisirs à des travaux historiques. Je trouve, de lui, dans l'Aklbar de 1869, des études sur les différents régimes administratifs de l'Algérie : gou-

vernement du Maréchal Bugeaud ; commandement du Maréchal de Bourmont, etc.

Si nous donnons un des premiers rangs à Liautaud, c'est que, pour une Société, le dévouement est la plus précieuse qualité. A toute œuvre, il faut une âme qui lui conserve une action constante. Avec Vallier, Liautaud fut le remarquable exemple d'attachement persévérant à la tâche journalière, entreprise avec un complet désintéressement.

A côté de Liautaud, nous placerons Auguste Hardy qui, en 1850, fut le vice-président de la Société d'Agriculture, avec Frutié, de Chéragas ⁽¹⁾. En 1854, il était appelé à la présidence avec, pour vice-présidents, Morin, maire d'El-Biar, et le R. P. Régis, abbé de la Trappe. Un trappiste au bureau de la Société, voilà qui en dit long sur la différence des temps. Les trappistes étaient, d'ailleurs, amenés par les nécessités professionnelles, à se mêler aux colons. Nous nous souvenons qu'il y a quelque vingt ans, ayant eu à parler au frère de l'économat, nous le vîmes

(1) Le nom de Frutié remonte à la période héroïque. Il fut un de ceux qui, lors de l'insurrection de 1839, refusaient d'abandonner leurs fermes. Très bien retranché, ayant des armes et des munitions, il se flattait de tenir tête à 20,000 Arabes. Il dut, avec beaucoup d'autres, céder aux ordres du maréchal Valée et rentrer à Alger. L'histoire ne dit pas qu'il alla jusqu'à l'extrémité de Mercier de la Réghaïa qui, indigné, déposa une protestation dans les archives du notaire Lieutaud.

arriver, dans la cour du monastère, au triple galop de son cheval, la robe retroussée à la ceinture, et tourner la porte avec l'assurance d'un hardi cavalier. Le père Régis n'avait pas, non plus, me disent ceux qui l'ont connu, une mine confite en dévotion.

Auguste Hardy, né à Versailles, était entré, à 17 ans, comme élève ouvrier au Muséum d'histoire naturelle. Son professeur, M. de Mirbel, frappé de son intelligence, le proposa au ministre de la guerre, Maréchal Soult, qui le nomma, en 1842, directeur de la Pépinière centrale du Gouvernement. Après sa transformation et son agrandissement en 1861, la Pépinière centrale devint le *Jardin d'acclimatation*, et Hardy, qui l'avait peu à peu formé de petites villas arabes, le planta des grandes avenues qu'on admire aujourd'hui. Il quitta cet établissement, lors de la cession à MM. Frémy et Talbot, pour le compte de la Société générale, et prit la direction de la ferme de Boukandoura, qui appartenait à la liste civile de l'Empereur. Au 15 juillet 1871, Boukandoura fut vendu, et Hardy, un peu désespéré par ces deux contre-temps successifs, devint colon à Kouba-, puis à Birmandreis, où il mourut officier de la Légion d'Honneur.

Si nous nous sommes trouvé rapprocher Hardy de Liautaud, c'est qu'il occupe, avec lui le compartiment des exotiques. Il avait débuté

de bonne heure, à l'époque où, comme nous l'avons dit, l'Administration avait, sur ce sujet, certaines illusions, après tout fort excusables. Il écrivait, en 1843, dans les *Annales de la Colonisation algérienne* « ...Ce que je viens de dire, et ce que j'ai observé me donne la certitude de pouvoir cultiver régulièrement la vanille en espalier, en plein air. » Il est à noter, d'ailleurs, que Hardy avait poussé très loin ses études en matière coloniale, ce qui doit nous rendre indulgent pour l'Administration d'alors. Un article de lui intitulé : *De la Naturalisation des végétaux en Algérie*(1), est la théorie même des cultures scientifiques nient possibles dans la Colonie, et Hardy, par des déductions très étudiées, arrive à cette conclusion que l'Algérie est l'un des pays où peut se cultiver la plus grande variété des plantes.

*
**

Nous avons, dans un premier travail, mentionné les origines de notre Société, et rappelé le souvenir d'hommes qui, contribuèrent à sa prospérité. C'était, à nos yeux, un précieux hommage rendu à nos ancêtres ; nous y trouvions,

(1) Cette étude était publiée en 1852. Quoique président de la Société d'Agriculture, Hardy, à défaut de Bulletin, donnait ses travaux aux *Annales de la Colonisation algérienne*, ainsi qu'à quelques feuilles locales.

en même temps, une occasion de faire connaître les pénibles débuts de la colonisation algérienne.

Nous nous sommes arrêtés à la biographie d'un de nos présidents les plus distingués, Joseph Hardy, le créateur du *Jardin d'Essai*. Nous ne reviendrons pas sur ce que nous avons déjà dit de ses débuts. Nous avons aujourd'hui à parler des travaux qui recommandent son souvenir à notre reconnaissance. Bien qu'il ait donné un concours actif à notre Société – c'est en 1845 qu'il fut élu président, – ce n'est pas dans notre *Bulletin* qu'on peut trouver ses écrits les plus intéressants. Nous avons raconté comment Bugeaud, avant supprimé la subvention instituée par le maréchal Valée, les ressources manquaient pour sa publication. C'est quelquefois dans l'*Akhbar* qu'on rencontre les renseignements sur l'agriculture de cette époque, et surtout dans les *Annales de la Colonisation algérienne*, fondées par la Compagnie Algérienne, publiées à Paris, de 1852 à 1858, par Hippolyte Peut, leur directeur. Hardy fut un collaborateur assidu de cette revue mensuelle ; et, encore aujourd'hui, les articles peuvent se lire avec fruit, qu'il lui a donnés à un moment de la vie où les hommes sont tout feu, toute ardeur.

Les *Annales de la Colonisation* ont beaucoup contribué à faire connaître dans la Métropole les ressources de l'Algérie et à combattre les pré-

ventions dont elle a été pendant longtemps l'objet. En 1869, un écrivain qui jouissait d'une grande autorité, M. Arsène Vacherot, n'était-il pas amené à rechercher pourquoi « l'Algérie n'avait été, jusque-là, qu'un fardeau pour la France, et pourquoi elle l'appauvissait, au lieu de l'enrichir ? » Et l'illustre Cobden, après un voyage dans la Colonie (1862), ne disait-il pas : « C'est un admirable pays, qui est en pleine banqueroute ⁽¹⁾ ? »

Hardy fut un de ceux qui surent le mieux préparer l'essor à la colonisation algérienne. Dans la première partie de ce travail, je le classais parmi « les exotiques ». On doit à cette tendance, excessive chez quelques-uns, l'heureuse introduction du mandarinier, C'est dans le jardin botanique de Padoue que Hardy, ayant trouvé cet arbuste, cultivé à titre de curiosité, eut l'heureuse idée de l'importer en Algérie. De là notre avance sur l'Espagne qui nous devance si considérablement pour l'oranger. Encore aujourd'hui, c'est l'Algérie qui alimente presque exclusivement la France en mandarines.

Hardy s'est longtemps flatté d'introduire la canne à sucre dans la Colonie. Cette prétention n'avait rien de téméraire, si l'on songe que cette

(1) D'après M. de Prébois, dans l'*Akhbar* de 1865.

plante est originaire des régions méditerranéennes, et qu'elle a été, de tout temps, cultivée en Espagne. Encore en 1875, il reviendra à la charge dans notre Bulletin, et l'on peut constater la sûre méthode à laquelle son passage au Museum avait plié son esprit. Il semble, à lire les observations recueillies sur ses expériences du *Jardin d'Essai*, qu'il y fut parvenu. Mais les succès de la betterave ruinèrent toutes ses espérances. Et quand je vante son esprit de méthode, je songe encore que c'est lui qui, dès 1875, réclamait au sein de notre Société (séance du 23 mai) l'établissement d'une statistique de l'Exportation. Il ne faut pas s'y tromper; Hardy, malgré, ses préoccupations d'exotisme, n'était pas un esprit chimérique. Notre Société est, un jour, consultée « par M. le Gouverneur général, au sujet d'une demande de concession de terrain faite par M. Houdart-Dupré, qui veut cultiver la ramie et la canne à sucre sur une grande échelle », Hardy est chargé du rapport, et il conclut en ces termes, qu'on peut rappeler, parce qu'ils confirment une règle applicable à tous les temps (séance du 3 mai 1871).

« Il faut qu'un certain progrès agricole se soit réalisé avant de faire intervenir les plantes industrielles, et ce sont les cultivateurs qui auront réalisé ces progrès sur leur exploitation qui, seuls, avec chance de succès, pourront entre

prendre la culture de la canne à sucre et de la ramie, lorsqu'ils seront détenteurs de terrains situés dans des conditions convenables. Mais vouloir introduire, de plein saut, ces deux cultures sur des terres qui ne sont pas en pleine voie d'exploitation, c'est caresser une chimère.

« C'est cependant une entreprise dans ces conditions défavorables, on pourrait même dire impossibles, que voudrait tenter M. Houdart-Dupré. »

Hardy a revendiqué (séance du 16 juin 1876) l'honneur d'avoir, le premier, introduit l'Eucalyptus en Algérie. « Sans vouloir diminuer, en rien, la part prise par d'autres personnes à la vulgarisation de cet arbre dans la Colonie », il dit « avoir précédé et non suivi M. Ramel ».

Voilà qui est bien Mais, pour le publie, le mot d'Eucalyptus est indéfiniment lié au nom de Ramel. C'est que Ramel avait, lui, des allures d'apôtre. Ce petit homme maigre, avec de grands cheveux, qu'on rencontrait déambulant dans les rues d'Alger, toujours vêtu de gris, ne semblait avoir qu'une raison d'être : la propagation de l'Eucalyptus. Ce fuit sa seule raison d'être. C'est sa seule gloire, il ne faut point la lui enlever.

Hardy, n'a pas, d'ailleurs, connu tous ses succès. Il cultivait le coton, sur lequel il a beau coup écrit. Le Jardin d'Essai en vendait la graine, qu'on y venait chercher comme à une source

réputée. Or, il S'y fit une hybridation, qui est, vous disent les spécialistes, l'Égyptien, d'aujourd'hui, et à laquelle on a donné son nom ; c'est le *Gossipium-Hardy*. Heureux Hardy qui, lui aussi, gagnait encore des batailles après sa mort !

C'est, d'ailleurs, une revanche bien méritée. Hardy, auquel l'Algérie doit beaucoup de reconnaissance, a été méconnu, abandonné à la fin de sa laborieuse existence. Sans doute, il avait reçu la croix de chevalier, puis, ensuite, d'officier de la Légion d'Honneur ; mais le vent avait tourné ; et lors de la remise du Jardin d'Essai à la Société Fremy et Talabot, à l'occasion de la fondation de la *Compagnie Algérienne*, Hardy fut sacrifié et dut quitter ce Jardin d'Essai qui était, en somme, son œuvre. On lui donna bien, comme fiche de consolation, la direction de Boukandoura, propriété de l'Empereur. Mais, en 1871, le domaine était vendu, et Hardy, cette fois, livré à ses seules ressources, dut recommencer l'existence et se faire colon. C'est à Birmandreis qu'il termina ses jours, non peut-être sans avoir fait de tristes réflexions sur les injustices du sort.

Quoi qu'il en soit, si j'ai rangé Hardy dans le compartiment des exotiques, à côté de Liautaud on voit qu'il n'y fait pas mauvaise figure. L'exotisme, pratiqué dès le début au Jardin d'Essai, ou plutôt à « la Pépinière centrale du Gouverne-

ment », avait quelquefois des interruptions si l'on s'en rapporte à certain déjeuner offert, en 1839, au duc d'Orléans, après le passage des Portes de-Fer, et que M. Aumerat nous a raconté plaisamment dans ses *Souvenirs*. La femme du directeur – alors tous militaires ! – avait été prise un peu au dépourvu, par le prince, dans l'une de ses promenades matinales autour de la ville, et elle lui avait offert un plat de saucisses au choux, dont il vantait, le lendemain, l'excellence dans le haut état-major. La *Pépinière centrale*, où se cultivait, avec tant d'ardeur, le thé, la vanille et le café, rendait, cette fois, hommage à la réalité. Elle touchait terre.

Ces rêves de cultures exotiques fournissaient une occasion de signaler l'insuffisance de la main-d'œuvre. Elle préoccupait les agriculteurs et l'Administration elle-même. On lisait dans le journal d'Alger, *la Colonisation*, dut 15 janvier 1855, ces lignes pessimistes : « Il résulte des rapports des différents chefs de subdivisions militaires des trois provinces, « qu'un tiers environ de la récolte avait été perdue faute de bras ». Dans un article sur les « Expositions et Concours agricoles » (*Bulletin* de 1858), Liautaud constatait une pénurie de bras d'autant plus extraordinaire que « tous les ans, un grand nombre d'ouvriers quittaient l'Algérie, faute de travail ». Il citait ce fait, qu'en 1853, 30,000 Euro-

péens arrivaient, mais que 22,500 partaient parce que, venus sans capitaux et n'ayant pas l'habitude du travail manuel, ils ne trouvaient pas à s'employer. Au sujet de cette insuffisance de main-d'oeuvre, Liautaud écrivait : « Les uns ont préconisé l'introduction de machines... d'autres les immigrations de Chinois, de familles indiennes, de nègres de l'Afrique, etc. » C'est qu'en plus du thé, Liautaud conseillait, lui aussi, la culture de la canne à sucre.

Il n'était pas seul, et un ancien planteur de la Réunion, M. de Malavois, proposait au Ministre d'appliquer à l'Algérie le décret du 12 mars 1852, qui permettrait l'immigration des travailleurs dans les colonies. Il demandait la concession de 2,000 hectares dans le département d'Oran pour servir à son expérimentation. Ce projet ne reçut aucune exécution.

L'Akhbar de 1867 empruntait au *Courrier du Havre une lettre* de M. de Saint-Amand écrivait qu'en 1820, le président Monroë proposait déjà au Gouvernement français de lui céder 100,000 noirs. En 1866, ajoutait-il, le président Jonhson, après la guerre de sécession, disait aux affranchis : « Ce que vous avez de mieux à faire, c'est d'émigrer. » M. de Saint-Amand n'y allait pas de main morte : « 500.000 têtes de nègres, ajoutait-il, coûteraient 100 millions. » Et il expliquait l'or-

ganisation des caisses coloniales qui pratiquent journallement ces opérations aux Antilles.

En 1860, un rapport est présenté à la Société par MM. Gimbert (qui fut président en 1869), Bonnard et Liautaud, sur un projet d'immigration mis en avant par un de leurs collègues, M. de Chancel, et qui consistait à tirer 100,000 nègres du Soudan. M. de Chancel, sous-préfet de Blida, était un administrateur distingué, et même, dit M. Aumerat, un poète gracieux, à ses heures. Son projet prévoyait une organisation qui s'inspirait des principes de la plus prévoyante philanthropie. Le rapport, publié dans le *Bulletin* de l'année 1860, passait en revue toutes les tentatives essayées jusque là. S'il est vrai qu'il eût fallu acheter 100,000 nègres, il faut ajouter qu'ils eussent été affranchis en touchant le sol français. En rentrant dans leur pays, ils y rapportaient une somme de 10 à 12 millions qui vivifiait le Soudan. Tout le monde avait ainsi son compte dans cette opération. Malgré tant de bonnes raisons, les Rapporteurs de la Commission se contentèrent d'émettre le vœu que le Gouvernement voulût bien prendre en main un projet qui devait donner à l'Algérie la main-d'œuvre tant réclamée.

La proposition de M. de Chancel avait eu également, les honneurs d'une longue discussion au sein de la Société de Colonisation qui venait de

se fonder à Paris, rue de Richelieu, représentant ce qu'est aujourd'hui la Société des Études algériennes, que préside, avec beaucoup d'autorité, M. Flandin.

L'empereur Napoléon prend part, lui aussi, à la discussion. Il envoie, en 1866, une lettre au maréchal de Mac-Mahon, dans laquelle il examine un projet d'immigration de 50,000 Irlandais. L'opération devant coûter 75 millions, il est probable que son Ministre des Finances fit quelques objections, et l'empereur, tout rêveur qu'il fût, conclut négativement, ce qui dut singulièrement affliger Liautaud. Ses projets, quant au thé, à la canne à sucre, voire même au coton, étaient ainsi à vau-l'eau.

Le projet de M. Chancel, et tous les autres, étaient d'une réalisation d'autant plus difficile à envisager qu'ils reposaient sur une hypothèse plus risquée, à savoir le succès des cultures exotiques. La conquête de la Kabylie allait bien tôt nous donner une main-d'œuvre suffisante et fournir des ressources nouvelles à une population économe et travailleuse ; nous avons dit, ailleurs, comment elles lui permirent de procéder activement au rachat des terres.

Il me faut revenir en arrière pour parler de l'homme qui fut placé à la tête de la Société, lors de sa réorganisation, en 1857. C'était Bernis, vétérinaire principal de l'armée. Un colon survi-

vant, de cette époque déjà lointaine, me disait à ce sujet : « Bernis et presque tous ses collègues n'étaient rien moins qu'agriculteurs ; il y avait alors une petite société d'Algérois qui s'intéressaient aux choses de la terre et qui avaient occasion de se rencontrer à périodes régulières ; ils pouvaient être propriétaires de quelque domaine, mais ils n'étaient pas du métier. » Cette observation est encore, en partie, applicable au temps présent et à toutes les Sociétés agricoles. Ici, comme dans la Métropole, on a toujours constaté, qu'il est difficile de réunir des hommes qui sont souvent très éloignés de la ville et que retiennent des travaux très absorbants. On a pu le voir par la liste des membres fondateurs de notre Association ; en 1841, ce sont quelques habitants d'Alger et de ses environs, principalement des commerçants, qui l'ont créée. On n'y rencontre que peu de colons notables de la première heure. Il en est un, cependant, dont le nom se trouve souvent dans les Commissions : c'est le baron de Vialar, arrivé ici en 1832, qui, pendant plusieurs années, donna à notre Société un concours actif et dévoué.

A l'occasion du discours qu'il prononça sur sa tombe, Borély la Sapie dit qu'il fut président de la Société. Ce serait, alors, avant 1854 ; dans la période qui précède, je n'ai pas retrouvé tous les noms des anciens présidents.

Le baron de Vialar est l'un des précurseurs les plus distingués de la colonisation. Originaire de Gaillac (Tarn), il exerçait, en 1832, les fonctions de procureur du roi à Épernay. Un voyage en Algérie exerça sur son esprit une impression si prestigieuse qu'il donna sa démission et vint s'établir dans la colonie. D'abord installé, dès 1832, à Tixerain et à Kouba, puis à Baraki et à Rivet, alors que le poste le plus avancé de nos troupes était à Maison-Carrée, il fit venir, à ses frais, les premières familles mahonaises des Baléares, qu'il installa dans ces différentes fermes et aussi à Fort-de-l'Eau. Mais la vie du baron de Vialar en Algérie est tellement remplie qu'une notice spéciale serait nécessaire pour en retracer les différentes étapes, C'est une tâche que nous nous réservons d'entreprendre ultérieurement.

Bernis, lui, était bien un ancien militaire, mais il n'en montra pas moins, dans ses écrits, une grande compétence des questions d'élevage.

Il était sorti, en 1832, avec le n°1 de l'École vétérinaire de Toulouse. Il avait été nommé d'abord au 4^e chasseurs, à Mostaganem, puis à Alger. Il quitta la Colonie en 1863, « appelé, dit le Bulletin, par des intérêts en France ». Il semble, à lire entre les lignes d'un discours prononcé en 1868 sur sa tombe, que, comme beaucoup, il eut la nostalgie du pays natal. Il le regagna aussitôt qu'il eut obtenu sa retraite.

Mais à peine arrivé, il s'apercevait de la faute commise. L'inaction lui est funeste ; sa santé décline ; bientôt il succombe à Taur, commune des environs de Toulouse. Sa dépouille mortelle fut transportée à Grenade-sur-Garonne, son pays d'origine.

A une époque où le régime militaire était dans toute sa puissance, il ne faut pas être autrement étonné de voir un vétérinaire principal de l'armée à la tête de la Société. Le maréchal Randon, alors gouverneur, l'avait chargé de créer, à Berrouaghia, un troupeau de mérinos sur lequel on fondait de grandes espérances. Nous pouvons citer le nom du colonel Margueritte parmi les militaires avisés que la question de l'amélioration de la race ovine avait intéressés. Le colonel était commandant supérieur de Laghouat ; il avait, dit-on, obtenu des résultats très encourageants. Nous trouvons dans le *Bulletin* de 1859 une lettre par laquelle il offre à la Société tous ses services relativement à la culture des oasis qu'il habite ou qu'il est appelé à visiter.

Nous pouvons revendiquer encore, le nom du glorieux soldat parmi nos ancêtres.

Il y aurait beaucoup à citer si l'on voulait résumer toutes les idées ingénieuses qu'un grand esprit d'observation suggéra à Bernis sur les questions d'élevage. Il releva, dans une succes-

sion de monographies sur les bovins, les ovins, les chevaux, les chèvres, les dromadaires, presque toutes les idées encore en faveur. Je citerai ce passage de son travail de 1857, sur l'espèce bovine, qui les synthétise, en quelque sorte.

« Aujourd'hui, malgré des débouchés certains, les indigènes agissent à peu près comme ils agissaient avant la conquête. L'hygiène, l'alimentation, la reproduction sont abandonnées au soin de la nature. On doit considérer l'espèce bovine de l'Algérie (l'espèce ovine également) comme le produit de divers modificateurs de l'organisme au milieu desquelles elle naît et elle vit. La main, l'intelligence de l'homme ne lui ont pas imprimé le plus léger caractère ; partout elle est plus ou moins forte, plus ou moins chétive, selon le plus ou le moins de ressources alimentaires fournies par la nature. »

Il n'y a rien, ou peu de chose, de changé, depuis l'époque où Bernis écrivait ces lignes. Et les résultats obtenus quelquefois par les Européens, même dans les régions fertiles, confirment ce qui précède.

L'indigène, livré à lui-même, est incapable de tout progrès. Mais il y a mieux : il peut, dans certains cas, constituer un empêchement à tout progrès chez les Européens qui vivent à côté de lui.

Bernis a écrit quelque part : « Nous savons qu'on a eu l'idée de former des sociétés à un capital plus ou moins considérable et de s'établir ensuite dans le Sud pour l'exploitation lainière. Mais chacune de ces compagnies voulait, avant tout, obtenir dans cette contrée une concession de quinze à vingt mille hectares. L'autorité a craint de créer ainsi un obstacle à la transhumance. Le parcours du Sahara doit être libre ». Mais le Gouvernement ne se fit pas faute, en d'autres circonstances, de concéder des étendues plus vastes encore. On est fondé à croire que le vrai motif du refus de l'Administration militaire, c'est qu'elle ne voulait à aucun prix laisser l'élément civil pénétrer dans le Sud. Et même dans la période contemporaine, on a pu faire cette observation.

Il n'eût pas moins fallu que l'introduction de quelque puissante société pour faire du Sud ce que, toute proportion gardée, les Anglais ont fait de l'Australie. C'est bien l'idée qui vient à l'esprit quand on lit les observations d'un homme qui a visité la grande colonie britannique, M. Privat-Deschanel ⁽¹⁾.

En 1864, une nouvelle tentative eut encore lieu, sur laquelle nous avons des renseignements

(1) M. Privat-Deschanel, dans plusieurs articles de la *Nature et du Bulletin de la Société de Géographie*.

précis. Un ancien colon de la Martinique, M. Rose-Suquet, qui a publié plusieurs notices sur le mouton dans notre Bulletin (1862), s'était entendu avec MM. Serph, alors président de notre Société, Yvon, médecin du prince Napoléon, et Letourne-lau pour demander, dans ce but, une concession de 17,000 hectares au sud de Boghari ; 300 mille francs avaient été déposés en garantie à la Banque de l'Algérie. Le maréchal Pélissier, alors gouverneur, avait donné son appui à l'entreprise qui était décidée, lorsque, malheureusement, il vint à mourir. Le Sud, dégarni de troupes à cause, de l'expédition du Mexique, fut le théâtre de l'insurrection des Ouled-Sidi-Cheikh, dans laquelle, on s'en souvient, le colonel Beauprêtre mourut, poignardé dans sa tente. Quand M. Letourneau se présenta au général Yusuf pour la réalisation du contrat, ce dernier l'invita à prendre possession d'un domaine situé en pays insurgé. C'est en vain qu'il lui fit remarquer que c'était à l'Administration à le mettre en possession ; il ne put obtenir aucune bonne raison, et il comprit que c'était une défaite ; le maréchal Pélissier n'était plus là. Les capitaux, en telle occurrence, n'attendent pas. C'était une occasion manquée. Cet échec était d'autant plus fâcheux, que M. Letourneau, né en France, dans une ferme à moutons, avait l'expérience requise et même l'atavisme de nos paysans français. Comme

il arrive pour la culture des céréales, on peut supposer que sous la pression d'un exemple prolongé, les indigènes eussent été entraînés dans des voies nouvelles. Combien faudra-t-il attendre pour voir le Sud transformé ? Son utilisation méthodique n'apparaît plus, de bien longtemps, possible. Les indigènes ont, et ils conserveront, le monopole de l'élevage du mouton. Ils perdent, faute de soins prévoyants, la moitié de leurs agneaux ; mais, comme ils vivent de rien, ils les apportent encore sur les marchés à des prix auxquels ne peuvent arriver les Européens. L'industrie pastorale, reste enlisée dans une désespérante routine. Comme nous le disions plus haut, les Arabes ne sont pas seulement immobiles ; par un triste choc en retour, ils constituent un obstacle à tout progrès chez les autres.

Puisque j'ai parlé du général Yusuf, je dois ajouter que si, comme tous les chefs militaires, il ne voulait pas de colons dans le Sud, il n'avait pas l'esprit fermé à certaines idées de pénétration de l'élément indigène par l'élément civil. Il avait lui-même fait recevoir plusieurs grands chefs à la Société d'Agriculture, et, certes, il avait dû les choisir parmi les plus braves et les plus dévoués à la France. C'était trop tôt. Il y eut bientôt entre eux et le trésorier des difficultés insurmontables, et leurs noms ne tardèrent pas

à disparaître du Bulletin. Il y eut même en séance une explication plutôt pénible. Glissons... ils ont fait partie de notre compagnie : Ce sont des ancêtres.

J'ai dit comment, ainsi que le constatait Bernis en 1857, « la main, l'intelligence de l'homme n'avaient pas imprimé le plus léger caractère » à la race ovine indigène. Il en est de même de la race bovine. Il y eut cependant, vers 1864, un effort en vue de son amélioration, mais chez les Européens. L'agriculture algérienne commençait à sortir des difficultés du début. Les concours agricoles nous montrent, entre Alger et Blida, de grandes fermes cultivées sur le modèle des fermes de la Métropole. La vigne n'avait pas encore absorbé toutes les initiatives. La Société s'efforçait de fonder des comices dans tous les chefs-lieux de canton. A plus forte raison avait-elle réussi à Blida. De là datent les Comices de Coléa et de Douéra, ce dernier toujours en pleine prospérité, sous la présidence de notre collègue M. Fénagutti.

Serph, qui nous rend compte du Concours de Blida en 1863, décrivant l'aspect de la campagne, écrivait : « Les grandes nappes jaunes des colzas en fleurs s'étalent orgueilleusement à côté des fleurs plus modestes, mais en plus grande quantité, des lins... de belles prairies naturelles à perte de vue se mélangent aux luzernes irriguées ».

Un deuxième Concours agricole avait été organisé en 1865, et on y espérait la présence de l'Empereur, dont le deuxième voyage en Algérie était annoncé. Puis il y avait l'émulation de tous les débuts. Au jour dit, en présence de Napoléon III, M. Arnoult, président de la Société, donnait lecture du rapport traditionnel.

C'est dans ce concours qu'un des plus anciens colons, Maurice de Franclieu, fut décoré de la main de l'Empereur. Sa vie n'était pas banale. Venu en 1835, il n'avait pas vingt ans quand il acheta une vaste propriété à EI-Biar. Il eut le sort commun, y enfouit ses ressources et dut l'abandonner. Il lui restait heureusement quelques terres dans la région où fut fondé, plus tard, Oued-el-Alleug, à Ben-Salah. « Il en prend possession avec deux soldats que lui prête le Révérend Père Brumense, n'ayant aucun capital, des dettes même ; il se met à creuser un puits de ses propres mains et se bâtit une baraque. Aujourd'hui, il est à la tête d'un domaine de 134 hectares qu'il cultive avec les instruments les plus perfectionnés. » Il faut ajouter qu'en 1840, alors qu'il s'agissait d'un échange de prisonniers, Maurice de Franclieu se présenta pour aller traiter, et se donna, même en ôtage en attendant la réalisation du contrat passé avec les Arabes.

La prime d'honneur était attribuée à M. Fagart, fermier du maire de Marseille, M. Honorat. On y trouvait 28 bœufs de race croisée charolais.

Déjà, en 1864, en quittant le domaine de Oued-el-Alleug, M. Haran y laissait un effectif de 700 têtes de bétail de race arabe pure, de charolais pur acclimaté, et de croisements des deux races.

Des controverses animées s'élevaient, dans les séances de la Société, entre partisans des croisements et partisans des sélections de la race indigène, et Serph fait même voter le principe d'une enquête sur les résultats obtenus. On oppose, certains succès à des échecs retentissants. Nomination d'une Commission de zootechnie. Le rapport est présenté par Lescot, vétérinaire principal, qui occupait la place laissée vacante par Bernis. Le rapporteur conclut « que les colons ne se trouvent pas trop mal des croisements, puisque, ces croisements sont allés en augmentant ». Certes, la conclusion n'était pas compromettante. Lescot esquivait la difficulté. On sent qu'il ne s'était pas fait encore une, opinion personnelle. Trois ans après, il semble avoir pris un parti. A l'occasion de l'enquête. Le Hon, il conclut à l'avantage de la race indigène.

Il aurait pu répéter ce que Bernis écrivait en 1857, et ce qui est encore la . vérité aujourd'hui :

« La reproduction des bêtes bovines destinées au travail et à la boucherie est abandonnée en général aux indigènes. Les grands colons se livrent bien un peu à l'élevage ; les uns ne font

que des veaux de lait et les autres préfèrent acheter aux Arabes des bêtes maigres, jeunes ou vieilles, cherchent à les refaire, et les vendent ensuite pour la viande ou pour les travaux agricoles. Cette manière d'agir peut offrir quelques bénéfices, mais elle le grand inconvénient de n'être aucunement utile au point de vue de la multiplication et des perfectionnements. Aussi, depuis notre occupation, l'espèce bovine de l'Algérie est-elle restée telle que nous l'avons trouvée. Elle, n'a fait qu'augmenter de valeur, par la seule raison que l'on en a un plus grand besoin. »

Tout en constatant que la situation n'est pas modifiée depuis 1857, nous constatons cependant qu'un mouvement en faveur de l'amélioration de la race bovine par les croisements se poursuit dans le département de Constantine. Il existe, depuis quelques années, une *Société algérienne d'élevage*, qui publie à Sétif un recueil spécial ; elle comprend, dans son Conseil d'administration, les agriculteurs les plus autorisés de la région et tient à la disposition des colons les reproducteurs des principales races de bestiaux.

Il se poursuit également dans le département de Constantine un mouvement pour l'amélioration de la race chevaline, et, en particulier, la création du cheval de demi-trait. On a publié dans le *Bulletin* du 31 janvier dernier une lettre de M. Barrot, président du Comice de Philippe-

ville, qui déclare que le succès est complet, avec les étalons percherons et bretons qui donnent des produits supérieurs à la race barbe, étalons trop légers. On a pu voir, par le compte rendu d'une discussion à la Chambre d'Agriculture de Constantine, cette constatation faite par M. Monod, vétérinaire, en premier, du dépôt d'étalons, que vers 1898, dans les environs de Miliana, quinze juments bretonnes donnèrent, plusieurs années de suite, d'excellents résultats.

Je ne saurais oublier, parmi les hommes qui ont le plus marqué dans l'œuvre des débuts de la colonisation, le nom de Borély la Sapie. Sans doute, ce n'est qu'en 1888 que nous le voyons présider les séances de notre Société, mais il débarquait en Algérie dès 1843, et c'est l'année suivante qu'il obtenait la concession du domaine de Souk-Ali, près Boufarik.

Il arrivait précédé d'une réputation d'énergie dont il avait donné des preuves dans une épidémie de choléra ; il avait reçu une médaille d'or à cette occasion.

Borély la Sapie était originaire de Courthézon (Vaucluse). Grand sec, portant toute sa barbe, la vivacité de son caractère était peinte sur ses traits. Il était la vraie personnification du colon, hardi, entreprenant, incapable de fléchir sous les coups de la mauvaise fortune, comptant sur l'avenir, si le sort le trahît, pour le venger du

présent. Borély a entrepris de tirer parti des marécages de Souk-Ali. Non seulement il poursuivra son œuvre avec une énergie que ni la fièvre ni l'insuffisance des ressources ne ralentiront un seul instant, mais il ne reculera devant aucune œuvre d'intérêt public. Tour à tour, maire de Boufarik, ensuite de Blida, vice-président du Conseil général, membre du Conseil supérieur, président de la Chambre d'Agriculture, fondateur du Comice de Boufarik, président de la Société d'Agriculture, membre d'une infinité de commissions, président de celle qui prépara l'Exposition de 1889 et aussi de celle qui est chargée de répartir entre les colons atteints par l'insurrection de 1871, les 20 millions de contributions de guerre imposées aux Kabyles, on le retrouve partout, il se prodigue avec une générosité que l'âge ne saurait ralentir ; il meurt enfin à 81 ans, en pleine possession de son activité ⁽¹⁾.

En 1895, dans les premiers jours d'avril, il occupait plusieurs ouvriers à la réparation d'une noria. Pendant leur repas, il veut se rendre compte de l'état des travaux, il descend dans le

(1) Borély a fait aussi partie, avec les Warnier Jules Duval et de Vialar, de toutes ces grandes Commissions algériennes qui siégèrent à Park et donnèrent au Gouvernement métropolitain les avis sur l'organisation politique et administrative de l'Algérie. En 1863, il était de la délégation qui allait porter au Gouvernement les protestations de l'Algérie à propos du funeste Sénatus-Consulte de 1863.

puits auquel conduit un escalier ; quand les ouvriers reviennent à leur travail, ils trouvent son cadavre baignant dans l'eau. Borély, qui était, alors, sujet à des étourdissements, avait été, on le suppose, surpris parla raréfaction de l'air.

On a parlé de suicide, mais rien ne justifie une telle supposition. Borély était encore plein d'énergie. Il n'avait aucune raison de fléchir devant les mauvais traitements de la destinée. Obéré ? Il l'avait été toute sa vie, mais son domaine avait, en somme, une valeur considérable. Il était aimé et honoré et avait derrière lui le souvenir d'une belle carrière à laquelle tous rendaient hommage. On sait que son nom a été donné, depuis, à un village de l'arrondissement de Miliana.

Nous avons dit que c'est en 1844 que Borély obtenait la concession des 440 hectares, du domaine de Souk-Ali ; elle lui était donnée à charge d'y établir vingt familles françaises. Il est à remarquer que les conditions de ce genre ne furent, jamais, que fort incomplètement remplies, et Souk-Ali ne fit pas exception à la règle. Pour Borély, on ne saurait lui en faire un grief ; avant d'y établir les autres, il eut fallu qu'il put s'y établir lui-même. Et cet établissement fut toujours incomplet. Il arrivait de Paris, n'ayant nulle idée des conditions de mise en œuvre d'un

tel domaine(1). Il faut songer à ce qu'était alors cette terre dont on vante aujourd'hui la fertilité. C'est en 1841, deux ou trois ans avant, que le général Duvivier écrivait : « Au delà du retranchement (lui va de Birkadem à Douéra, est l'infecte Mitidja. Nous la laisserons aux chacals, aux courses des bandits arabes, et en domaine à la mort sans gloire ces foyers de malédiction et de mort... Les assainir ? On n'y parviendra jamais.»

Cette œuvre, Borély sut la réaliser, en ce qui concerne Souk-Ali. Il fit de nombreuses plantations. On voit encore, longeant la route qui conduit à la ferme, d'énormes saules dont on admire la plantureuse végétation. Borély n'oublia pas les mûriers, et il écrivait même, en 1856, une lettre à l'Akhbar pour vanter les résultats obtenus dans ses essais de sériciculture. De tout temps la sériciculture a été pratiquée en Algérie, sans jamais s'étendre. Dès 1857, notre Bulletin

(1) Borély dut se chercher des associés. Nous le voyons, en 1844, former une société civile, devant un notaire de Lyon, avec MM. Peyroni et Lebrun. Il leur abandonnait un tiers du domaine qu'il leur rachetait ultérieurement. Mais il dut, alors, vendre 248 hectares à un sieur Bréteche, d'Alger, pour la somme de 182,000 francs. Peyron les racheta à la suite de la faillite Bréteche, pour 134,000 francs, et les revendit, en 1877, à M. de Virieu, pour 250,000 francs. C'est de ce dernier que M. Hoiden tient le domaine de Souk-Ali qu'il compléta en rachetant, à la mort, de Borély, la part qui lui était restée, et qu'il avait, du reste, vendue à ses enfants. A la liquidation, il revint à sa fille, Mme Voglé, plus de 300,000 francs.

publie de nombreux renseignements sur cette question. C'est Reverchon, de Birkadem, un des vice-présidents les plus actifs de la Société, qui se fait l'historiographe dévoué de cette branche de production, à laquelle la vigne porta le dernier coup.

Borély n'y trouva pas d'importantes ressources. Il se tourna vers la culture de l'oranger, dont il laissa une cinquantaine d'hectares, autant de vignes, étant trop endetté pour pouvoir en tirer tout le parti qu'il eut pu espérer autrement de ces terres si fertiles.

Borély fut plus heureux dans sa carrière administrative. Boufarik venait d'être érigé en commune ; il en est nommé maire, le 23 décembre 1851. Il succédait à M. de Chancel qui, après Toussenel, le célèbre auteur de *l'Esprit des Bêtes*, l'administrait en qualité de commissaire civil. Nous n'avons pas besoin de rappeler que c'est à lui qu'on doit ces admirables avenues de platanes qui sont la parure de la ville.

Après dix ans d'une administration vigilante, Borély connut l'inconstance de la popularité. En 1860, les idées libérales commençaient à se répandre dans les villes, d'Algérie. Quoiqu'ayant toujours combattu en faveur du pouvoir civil, Borély était partisan du régime impérial. Il n'était pas homme à prendre le vent, ni à déguiser sa pensée. Il préféra donner sa démission.

publie de nombreux renseignements sur cette question. C'est Reverchon, de Birkadem, un des vice-présidents les plus actifs de la Société, qui se fait l'historiographe dévoué de cette branche de production, à laquelle la vigne porta le dernier coup.

Borély n'y trouva pas d'importantes ressources. Il se tourna vers la culture de l'oranger, dont il laissa une cinquantaine d'hectares, autant de vignes, étant trop endetté pour pouvoir en tirer tout le parti qu'il eut pu espérer autrement de ces terres si fertiles.

Borély fut plus heureux dans sa carrière administrative. Boufarik venait d'être érigé en commune ; il en est nommé maire, le 23 décembre 1851. Il succédait à M. de Chancel qui, après Toussenel, le célèbre auteur de *l'Esprit des Bêtes*, l'administrait en qualité de commissaire civil. Nous n'avons pas besoin de rappeler que c'est à lui qu'on doit ces admirables avenues de platanes qui sont la parure de la ville.

Après dix ans d'une administration vigilante, Borély connut l'inconstance de la popularité. En 1860, les idées libérales commençaient à se répandre dans les villes, d'Algérie. Quoiqu'ayant toujours combattu en faveur du pouvoir civil, Borély était partisan du régime impérial. Il n'était pas homme à prendre le vent, ni à déguiser sa pensée. Il préféra donner sa démission.

l'Empereur Napoléon au concours de Blida, et nous avons même cité plus haut, à propos de M. de Franclieu, un passage de son rapport.

L'exemple d'Arthur Arnould a été suivi, depuis, par un autre collègue, Cabane, qui a offert, en 1882, un prix de 500 francs pour mettre au concours un mémoire sur l'apiculture. Certaines institutions font graver sur des tablettes de marbre les noms de leurs généreux donateurs. Nos ressources ne nous permettent pas d'imiter cet exemple. Il est juste que nous relations ici ces souvenirs d'une sympathie qui s'est manifestée par des témoignages assez rares dans notre pays. Nous pouvons d'autant mieux exprimer notre reconnaissance à ces généreux ancêtres, que c'est une œuvre commune qui en profite.

Cette œuvre est celle à laquelle nous nous sommes efforcés, pour notre part, de donner plus de cohésion en retraçant ses débuts et en rappelant le souvenir des colons qui, s'élevant au-dessus de l'idée d'intérêt personnel, lui ont apporté quelque chose d'eux-mêmes. Ils étaient, en cela, une élite. On a plaisir à rappeler leur mémoire.

Nous avons décidé de nous arrêter à l'année 1870. Nous avons constaté, au cours de nos recherches, que nous étions au seuil de la période la plus active de notre Société. Au lendemain de la guerre et de l'insurrection, elle dut

même tenir des réunions hebdomadaires. Peut-être y aurait-il lieu de rappeler les souvenirs de cette époque si troublée. Nous nous réservons d'y revenir quelque jour.

2 Juin 1908.

G. PERRIQUET.



Membres du Bureau de la Société des Agriculteurs de 1841 à 1870 ⁽¹⁾

	Présidents.	Vice-Présidents.	Secrétaires.
1841 ..	F. Lacroutz .	Dr Trolliet . Branthôme .	Montagne .
1842 ..	id.	id.	id.
1843 ..	id.	id.	id.
1844 ..	id.	id.	id.
1845 ..			
1846 ..			
1847 ..	Dr Trolliet .		
1848 ..	id.	Morin ⁽²⁾ .	Vallier ⁽³⁾ .
1849 ..	id.	id.	id.
1850 ..	id.	Hardy et Frutié.	id.
1851 ..			
1852 ..			
1853 ..			
1854 ..	Hardy.		
1855 ..			
1856 ..			
1857 ..	Bernis.	Morin et Pons ⁽⁴⁾ .	id.
1858 ..	id.	id.	id.
1859 ..	id.	id.	id.
1860 ..	id.	Morin et Lauras	id.
1861 ..	id.	Lauras et Reverchon ⁽⁵⁾ .	id.
1862 ..	id.	id.	Roi .
1863 ..	Serph ⁽⁶⁾ .	Morin et Gimbert ⁽⁷⁾ .	id.
1864 ..	id.	id.	id.
1865 ..	Morin .	Arnould et Gimbert .	id.
1866 ..	Bertholon ⁽⁸⁾ .		
1867 ..	Morin .	Gimbert et Reverchon .	Roi .
1868 ..	Morin .	Morin et Gimbert .	Léon Hérail .
1869 ..	Gimbert .	id.	id.
1870 ..	D ^r Marès .	Gimbert et Bertholon .	Liautaud .

(1) Il nous a été impossible de compléter cette liste, les documents étant très incomplets sur cette époque éloignée.

(2) Maire à El-Biar et propriétaire. – (3) Alors propriétaire à Beni-Messous. – (4) Chef de bureau à la Préfecture. – (5) Propriétaire à Birkadem. – (6) Secrétaire de la Direction des Services civils. – (7) Propriétaire à Maison-Carrée. (8) Propriétaire à Alger.

ALGER – IMP. FONTANA FRÈRES, 3, RUE PELISSIER – 12-17



Elche Studio Graphique

Numérisation Elche Studio Graphique. Août 2004.
39, Avenue des Vosges -67000 Strasbourg.

Les Informations Algériennes

Agricultures, Économiques et Coloniales

JOURNAL HEBDOMADAIRE

❁ Prix de l'Abonnement : 8 Francs ❁

G. PERRIQUET, directeur

A BIRTOUTA (Alger) — Téléphone 0.02

—❁❁❁—
On s'abonne : Rue du Maréchal-Soult, 15, à ALGER

Liste de quelques sujets traités en 1917

—❁❁❁—

ADMINISTRATION. — Les nouveaux Impôts. — La session de 1917 des Délégations financières. — La réforme des Délégations. — La maladie des départements, — La péréquation des Impôts indigènes. — Le pourcentage en matière de budget. — Violations flagrantes, etc.

AGRICULTURE. — Le rôle des engrais verts dans amélioration des terrains. — Culture du sorgho-sucre et traitement en vue de la production du sirop. — La cause du dépérissement des vignes américaines. — Le soja, sa culture et son traitement alimentaire. — La culture du blé et la culture intensive, etc.

VITICULTURE. — Un maître : Auguste Bouffard. — Un réhabilité : le Noah. — A propos de la réquisition des vins. La lutte contre l'endémis. — La vigne nouvelle et les hybrides producteurs. — Plantations américaines. — Les viticulteurs aux Délégations financières. etc.

ÉCONOMIE AGRICOLE. — La crise des transports. Les caisses de crédit agricole et Emile Rey. — La culture de la pomme de terre entravée par les tarifs excessifs de l'Est-Etat. — La culture Industrielle de la betterave. — L'assurance mutuelle agricole dans l'Afrique du Nord. — La culture et la vérité du blé. — Les richesses minières de l'Algérie, etc